

Que peut-on encore attendre de la libéralisation des échanges internationaux ?

Analyse du sujet

Sujet ESCP typique = une question. L'actualité forte = montée des tensions commerciales entre les EU et la Chine : la nation qui avait porté la libéralisation des échanges depuis la fin de la WWII, considère manifestement qu'elle n'a plus rien à y gagner.

« Libéralisation des échanges », l'expression doit être abordé ici en un sens large, il ne s'agit pas de se limiter à la baisse des droits de douane sur le commerce des biens. Au contraire, la dimension prospective du sujet doit conduire à insister sur les barrières non tarifaires, tels les obstacles techniques au commerce (OTC), ou encore sur la sécurisation des investissements ou la propriété intellectuelle. Au premier abord, les « échanges financiers » pourraient être écartés de la délimitation, le terme « échanges » étant par usage réservé aux biens et services : on parle en général bien davantage de « flux » ou de « mouvements » de capitaux que d'échanges financiers. Cependant, comme il est nécessaire d'intégrer les IDE au motif du commerce de biens intermédiaires générés par les FMN, il apparaît que traiter des flux de capitaux, même en général est tout à fait dans le sujet. Compte tenu de l'avancement du cours (la globalisation financière n'était pas au programme), cette dimension financière de la libéralisation et de ses effets, pouvait néanmoins être minorée. Pour le corrigé cependant, je l'intègre.

« Encore attendre » doit conduire à prendre du recul historique : le présupposé du sujet est qu'il fut un temps où la libéralisation des échanges s'est accompagnée d'un certain nombre d'effets positifs. Est-ce toujours le cas ? « Attendre » renvoie également aux théories économiques : quels sont les effets attendus de la libéralisation des échanges selon les théories économiques ? Bref, on est bien sur un sujet d'ESHMC... Pour aller plus loin s'agissant de la problématisation, on peut attendre de l'ouverture des effets multiples potentiellement positifs, mais si on cherche à organiser les choses : la croissance, par une plus forte concurrence alimentant les gains de productivité par sélection des entreprises les plus efficaces ? Le développement et la convergence des économies nationales – cf. HOS ? La paix – cf. Le doux commerce ?

La question de l'échelle à laquelle se déroule la libéralisation des échanges peut sembler secondaire, elle permet néanmoins de réintroduire la problématique des détournements et des créations de trafic (J. Viner) à la faveur du développement du régionalisme au détriment du multilatéralisme. De ce point de vue, on pourra souligner que le régionalisme contemporain œuvre le plus souvent à la libéralisation des échanges.

Mais le « encore » suggère aussi que la libéralisation des échanges ayant été largement menée, il se pourrait que ces effets (tous positifs ?) ne soient plus au rendez-vous. C'est aussi le sens du point d'interrogation et du questionnement. Les coûts et limites actuelles de la libéralisation des échanges doivent être mis en évidence et leurs conséquences négatives.

Le cadre spatio-temporel peut privilégier 1945 à nos jours. Les pays de l'OCDE surtout mais pas seulement.

1) Les avantages tirés de la libéralisation des échanges internationaux depuis la 2nde GM plaident en faveur de la poursuite de ce processus.

a. Conformément aux théories traditionnelles du CI (Ricardo et HO) comme aux NTCI (économies d'échelle, variétés), la croissance économique et le bien-être a été entretenue dans les PDEM par la libéralisation des échanges commerciaux.

- Théories traditionnelles prônent le libre-échange comme favorable à la croissance économique du fait des gains de productivité réalisés par la spécialisation opérée selon le principe des AC (Ricardo, 1817, ch7) et d'une meilleure allocation internationale du capital et du travail (Heckscher (1919) et Ohlin (1933)). Il y a un gain mutuel à l'échange et une amélioration du surplus global, donc un gain net de bien-être à la libéralisation des échanges commerciaux : schéma néoclassique faisant apparaître les deux triangles de perte de bien être au maintien d'un droit de douane positif.
- Le commerce des économies du Nord est d'abord un commerce de similitudes : demande de variété (Lancaster, 1961) et offre de produits différenciés (Chamberlin, 1933) prédominant dans les échanges entre pays aux PIB/hab proches (demande représentative de Linder) : diminuer les OTC, comme les normes sanitaires, est alors le levier d'une libéralisation des échanges, porteuse de bien-être supplémentaire (cf. la reconnaissance mutuelle au sein de la CEE).
De même, l'existence d'économies d'échelle internes et externes à exploiter en abaissant les barrières non tarifaires et les OTC permet d'attendre une croissance économique et un gain en bien-être des consommateurs (Krugman, 1991) par un prix plus faible et un nombre de variétés accrues.
- Le multilatéralisme du GATT, mais aussi les régionalismes tel celui de l'UE, en diminuant principalement les droits de douane, ont contribué à entretenir la croissance économique des PDEM depuis 1945. On pourrait ainsi souhaiter l'approfondissement des ACR et/ou un nouveau multilatéralisme qui ne se limitent pas au libre-échange (OTC notamment),

b. La libéralisation commerciale, mais également la libéralisation financière (les flux d'IDE) a permis en particulier une mondialisation productive qui a favorisé des rattrapages économiques spectaculaires dans les 30 dernières années.

- A partir des années 1950, les économies d'Europe de l'Ouest connaissent une croissance économique forte, en partie grâce à l'ouverture croissante de leurs économies, qui favorise les gains de productivité. Ils s'expliquent par des transferts de technologies, mais sont aussi les conséquences du cycle de vie du produit (Vernon, 1966) et des flux d'IDE venant des EU avec la crainte de la constitution d'une « forteresse Europe » (un effet collatéral de la libéralisation

avancée des échanges avec le traité de Rome, 1957). FMN américaines multi domestiques. Ainsi, le PIB/hab de la France passe de la moitié au $\frac{3}{4}$ du PIB/hab américain = convergence réelle.

- Depuis les années 1990, la mondialisation productive permise par la libéralisation financière. La DIPP (Lassudrie-Duchêne, 1979) par les FMN nécessite une plus grande sécurisation des investissements et le respect des droits de propriété – cf. exemple de l'ALENA (1994). Des progrès en ce sens ont permis de réaliser des gains de productivité à l'échelle mondiale par l'amélioration de l'allocation des segments/modules de production et de diminuer les coûts de transaction (firme réseau, Williamson, 1995). C'est la condition d'une libéralisation du commerce de biens intermédiaires, un commerce intra-firme, porteur de croissance et

notamment du développement économique du premier des pays émergents, la Chine, via l'établissement des ZES et d'efforts sur la sécurisation des investissements et la propriété intellectuelle – adhésion à l'OMC en 2001. On peut souligner enfin la convergence réelle aussi des pays d'Europe de l'Est dans le cadre d'une libéralisation avancée du marché européen (les 4 libertés) – industrie modulaire allemande avec ses voisins européens de l'Est.

2) Mais l'heure est désormais à la contestation du processus de libéralisation des échanges internationaux et à la réévaluation à la hausse de ses coûts et de ses effets négatifs.

a. La libéralisation des échanges commerciaux internationaux est aujourd'hui en panne avec la crise de l'hégémonie américaine et du multilatéralisme, comme la montée de sa contestation accompagnant la hausse des inégalités dans les PDEM dont elle est rendue responsable.

- L'hégémonie des États-Unis avait stabilisé les économies occidentales en interdépendance croissante en produisant les biens collectifs mondiaux nécessaires (sécurité commerciale avec le GATT – exemple de l'impulsion américaine aux Dillon et Kennedy rounds notamment, sécurité monétaire et donc faiblesse du risque de change avec le SMI de BW). L'absence de crises économiques majeures jusqu'en 1973 avait témoigné d'une libéralisation des échanges dans la stabilité, d'une gouvernance opérationnelle (Kindleberger). Mais l'hégémonie des États-Unis n'est plus aussi évidente et les difficultés de la gouvernance actuelle tiennent largement à l'absence de légitimité des institutions internationales notamment aux yeux des pays émergents (cf. réforme du FMI). Les négociations commerciales multilatérales sont dans l'impasse (cycle de Doha) et le bilan de l'ORD de l'OMC (1995) est plus que mitigé (Bœuf aux hormones, UE versus EU).
- Il y a des gagnants et des perdants à la libéralisation des échanges (cf. les producteurs de drap portugais). Le théorème HOS prédit une convergence des rémunérations facteurs de production à l'échelle mondiale. De fait, hausse des inégalités intranationales dans les pays riches depuis les années 1980 conformément à la théorie. Une libéralisation accrue des échanges contribue dans les pays riches, bien qu'elle n'en soit pas seule responsable, à la divergence intranationale des rémunérations, le travail qualifié étant le grand

gagnant et le travail non qualifié le grand perdant. Or ce dernier reste majoritaire dans nos économies occidentales de sorte qu'en l'absence de solidarité des plus riches, la contestation du libre-échange et la demande de protection auprès de l'État s'affirment. Or le consensus relatif des économistes pour dire que « la mondialisation n'est pas coupable » (Krugman, 1998) s'est largement fissuré : la concurrence chinoise détruit des emplois et fait baisser les salaires (cf. pour les chiffres Autor (2016) et Malgouyres (2016)).

b. La libéralisation financière externe et interne s'est accompagnée d'une grande instabilité financière, marquée notamment par une grande crise financière des émergents en 1997/98 et une crise financière mondiale en 2008 particulièrement coûteuse.

- La libéralisation des mouvements internationaux de capitaux s'accompagne par moment de crises sur le marché des changes. La crise de 1997-1998 marquée par la chute brutale de plusieurs devises émergentes (dont le bath thaïlandais, le won coréen, etc.) est marquante. Jusqu'en 1997, la Thaïlande avait pu constituer l'exemple même d'un développement économique appuyé sur des entrées massives de capitaux. Mais la perte de confiance des investisseurs a entraîné des sorties nettes de capitaux de l'ordre de 20% du PIB en 1997-98, conduisant à une

violente crise économique et sociale. La crise affectant de 2010 à 2012 certains pays de la zone euro (Grèce, Espagne, Portugal) est aussi, derrière la montée du risque de défaut souverain, une crise de balance des paiements, puisque les soldes courants de ces pays étaient déficitaires d'au moins 10 % de leur PIB : la libéralisation financière européenne avait permis pendant un temps aux capitaux d'Europe du nord (excès d'épargne) de répondre aux besoins de financement d'Europe du sud (excès de dépense).

- Les explications de l'instabilité financière sont multiples mais dans le cas de la crise financière de 2008, la libéralisation financière interne (aléa moral à tous les étages) s'est conjuguée à la libéralisation externe (les déséquilibres financiers internationaux) pour accumuler un risque financier excessif

(endettement des ménages NINJA). Les flux de capitaux autres que les IDE ont depuis beaucoup reflué (baisse du degré d'ouverture financière). Les effets sur l'économie réelle (perte de PIB, hausse du chômage) et pour les finances publiques (hausse de la dette publique) ont été colossaux (Laeven et Valencia), de sorte que le thème de la régulation financière, et notamment du contrôle des mouvements de capitaux, s'est imposé, bien plus que celui de la poursuite de la libéralisation financière.

3) La libéralisation des échanges internationaux peut néanmoins être encore porteuse d'avantages pourvu qu'elle soit articulée à d'indispensables politiques économiques et sociales.

a. La croissance et le rattrapage économique ne sont pas un dividende nécessaire de la libéralisation commerciale (Rodrik et Rodriguez, 2001) et autres déterminants, internes, de la croissance pour les PDEM (innovation et recul de la frontière technologique et Gordon/Summers) comme pour les pays émergents (institutions ≠ simple libéralisation) doivent au moins s'y articuler.

- Les échanges sont déjà largement libéralisés de sorte que d'autres leviers sont peut-être plus pertinents si l'on recherche les mêmes effets, comme la croissance économique. Le progrès technique ou les transferts de technologies sont les moteurs principaux de la croissance économique des PDEM et des pays émergents. Conception schumpétérienne de la croissance de P. Aghion et P. Howitt, 1994. Pour ces pays, les conditions institutionnelles à l'innovation ou à l'imitation sont déterminantes et ne passent pas forcément désormais par la libéralisation des échanges (choc de concurrence), mais aussi par d'autres politiques structurelles (industrielle, d'éducation). Pour les pays peu émergés ou pas, l'accumulation du capital (Solow, 1957) et ses conditions institutionnelles (North, 1976) sont prédominantes.

- La libéralisation des échanges internationaux pourrait ainsi détourner les énergies de l'essentiel s'il s'agit de la croissance... alors que l'enjeu – éviter la stagnation séculaire, bâtir une croissance durable notamment, est de taille : est ce un problème d'offre (Gordon) ou de demande (Summers) ? Dans le second cas, il y a même le risque d'une course accrue à la compétitivité du fait de l'exacerbation de la concurrence qui pourrait avoir les effets opposés à ceux escomptés : crise et déflation (OFCE s'agissant de l'UE notamment). Le développement durable n'appelle-t-il pas à réduire les transports de marchandises ?

b. La libéralisation des échanges internationaux appelle des politiques économiques et sociales internes renouvelées comme un effort accru de collaboration internationale pour en maximiser les effets bénéfiques et la légitimité aux yeux des populations.

- Les débats autour des « délocalisations » dans les PDEM ont mis en évidence que la triple compensation attendue sur l'emploi était contingente à une plus forte mobilité professionnelle et géographique de la main d'œuvre comme à un moindre comportement de marge des FMN. Ceci plaide en faveur de politiques de redistribution et de formation comme de lutte contre l'optimisation fiscale et de régulation financière (y compris affaiblissement de la corporate governance). - La libéralisation des échanges désormais bien avancée et la convergence réelle demandent un saut du pouvoir de régulation des États-nations au niveau mondial, sauf à se contenter du sacrifice actuel de la démocratie ou d'une partie des effets positifs de la mondialisation des échanges (triangle d'incompatibilité de Rodrik). A minima, l'esprit collaboratif de Bretton Woods devrait être trouvé afin de limiter les déséquilibres internationaux (en partie des produits des néomercantilismes d'Etats) mais aussi le pouvoir des FMN qui cherchent à imposer leur libéralisation (à l'instar des nouveaux accords tels la proposition du TTIP avec la mise en place de tribunaux arbitraux internationaux que pourraient saisir les FMN pour faire condamner un État s'opposant à la libre circulation de son produit).
- La poursuite de la libéralisation des échanges au sein d'entités régionales – le régionalisme, s'accompagne aussi du développement de nouvelles institutions régionales de régulation. Ainsi en est-il en Asie, avec la naissance d'une banque d'infrastructures, d'un fonds monétaire de secours, etc.

Conclusion

On peut douter que les dividendes à attendre pour demain d'une poursuite de la libéralisation des échanges soient aussi élevés que les dividendes passés (croissance, bien-être, convergence et gouvernance mondiale). Les coûts des libéralisations commerciale et financière sont même à bien des égards devenus trop élevés et la contestation monte dans les PDEM. Il y a ainsi certainement beaucoup plus à faire sur

d'autres sujets que la libéralisation des échanges, déjà bien avancée, et dont on peut penser qu'elle a déjà donné l'essentiel de ses fruits. Quand bien même, si l'on voulait poursuivre la libéralisation des échanges, alors celle-ci ne devrait pas être conçue trop naïvement, comme une politique unique, mais comme une politique parmi d'autres, celles-ci devant être articulées à celle-là.

Typiquement, l'achèvement du marché unique par un processus de libéralisation des économies a longtemps constitué le cœur de la construction européenne au risque d'oublier les politiques communes nécessaires, ce que la crise de 2008 a révélé de manière éclatante avec la crise de la zone euro en 2010.

Autre idée sous forme de plan détaillé

1/ Compte tenu des bénéfices déjà obtenus de la libéralisation des échanges internationaux, on peut espérer de nouveaux avantages de la poursuite de celles-ci. Le succès du multilatéralisme après 1947 : favoriser le bien-être des consommateurs, accroître la productivité des économies, notamment en exploitant les économies d'échelle.

Le développement des échanges commerciaux et financier a pu favoriser le développement économique des émergents,

2/ Mais la libéralisation des échanges internationaux semble s'enliser et se heurter à des coûts et limites qui la remettent en cause.

L'enlisement du multilatéralisme depuis 25 ans a certainement à voir avec la hausse des coûts de la libéralisation des échanges : pertes et polarisation de l'emploi dans les PDEM alimentant une hausse des inégalités intranationales dans les PDEM avec la concurrence des émergents.

La crise financière de 2008 a eu un coût élevé alors qu'elle apparaît à bien des égards comme une conséquence de la libéralisation financière interne et externe. Celle-ci a tué par ailleurs la politique économique monétaire et budgétaire, privant les États de moyens de stabiliser l'économie.

3/ Certainement fautive, le plus souvent, de l'accompagner, des politiques économiques et sociales indispensables.

Les perdants donnent de la voix dans les démocraties des PDEM et font peser le risque d'une démondialisation moche. Alors qu'un retour limité et stratégique au protectionnisme, accompagné d'autres politiques économiques (industrielle par exemple) et sociales (de redistribution par exemple) permettrait aussi de reconstruire de la collaboration commerciale et financière internationales face au dévoiement de la libéralisation des échanges par de nombreux pays néomercantilistes.